

--- FORMATION GRATUITE ---

Le rôle de l' élu face au risque incendie - Module 2

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

L'anticipation et la gestion du risque incendie sur sa commune est une affaire complexe. De plus en plus d'élus locaux manifestent leur besoin d'être mieux outillés sur cette thématique. En effet, il ne faut pas négliger le risque incendie car, en tant qu'élus, **vous avez certaines responsabilités et un rôle clef à jouer**. Heureusement, il existe de nombreuses pistes et actions à mettre en place pour **mieux prendre en compte ce risque** et ainsi mieux gérer une éventuelle situation de crise.

Afin de vous en saisir, vous êtes cordialement invités au **deuxième module de notre cycle de formation** gratuit dédié au **rôle de l' élu face au risque incendie**. Il n'est absolument pas requis d'avoir participé au premier module pour prendre part au second ! Toutefois, un webinaire vous est proposé à l'amont, abordant les notions de base du risque incendie. Dans le but d'être accessible au plus grand nombre, **cette formation aura lieu en trois endroits**, au sein des territoires les plus concernés par le risque incendie.

Date et horaire du webinaire rappelant les bases du risque incendie :



Le lundi 20 mars, de 17h à 19h

Rediffusion disponible sur le lien privé suivant : <https://youtu.be/AJDm9kwWiZo>

Choix des 3 dates, horaires et lieux pour participer à la formation :



Le lundi 27 mars, de 13h45 à 19h30

- À 13h45, RDV à la mairie de Voreppe, dans la salle du conseil. À partir de 14h, visualisation de photos et vidéos inédites de l'incendie. Cela servira d'entrée en matière pour la sortie terrain.

- À 14h20, covoiturage pour se rendre sur le terrain, dans l'épingle de la Chapelle en prenant la départementale qui monte à La Placette. Pour d'éventuels retardataires, plan en page suivante.

- De 16h30 à 19h30, partie en salle, à la mairie de Voreppe, dans la salle du conseil
Place Charles de Gaulle



Le mercredi 12 avril, de 9h à 12h

À Le Percy, à la salle « La Grange du Percy »
Le Percy



Le mardi 25 avril, de 17h à 20h

À Crolles, au siège de la CC le Grésivaudan, dans la salle du conseil communautaire
390, rue Henri Fabre

Programme de la formation et modalités d'inscription en pages suivantes...

Formations organisées en étroite collaboration avec :



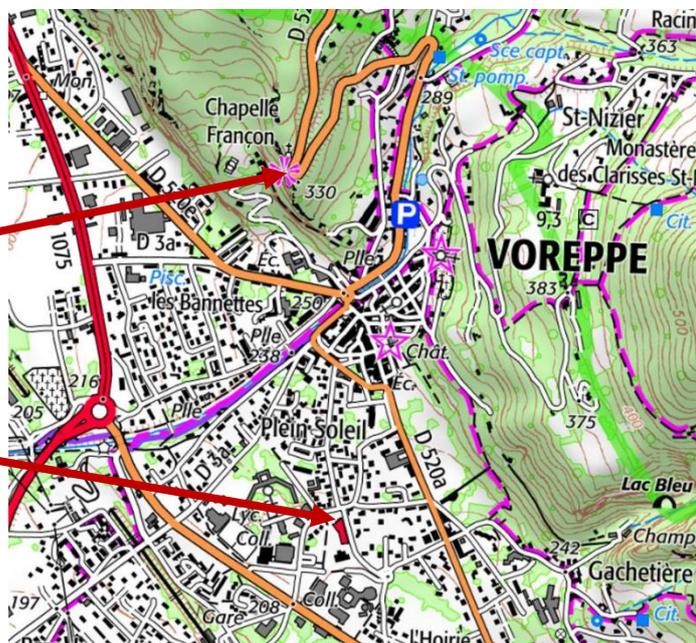
Programme :

- **Sortie terrain (uniquement le 27 mars à Voreppe) :**

- Visionnage de photos et vidéos d'août 2022
- Organisation de la lutte contre les flammes
- Gestion de crise et des priorités
- La forêt après l'incendie

Lieu de la sortie terrain entre 14h30 et 16h.

RDV à 13h45 à la mairie de Voreppe pour visualiser quelques photos et vidéos de l'incendie d'août 2022 replaçant le contexte.



En salle :

- **Brefs rappels sur le risque incendie :**
 - Comprendre les notions de risque et d'aléa
 - Quelques chiffres importants
- **Comment prendre en compte le risque incendie dans les documents d'urbanismes ?**
 - Comment les documents d'urbanismes permettent de lutter efficacement contre le risque incendie ?
 - Quels documents prendre en compte ?
- **Rôles et responsabilités de l' élu local dans la gestion de crise :**
 - Avant l'incendie
 - Pendant l'incendie
 - Après l'incendie



- **Verre de l'amitié**



Crédits photos : Banque d'images Département de l'Isère © Pierre Jayet

Informations et modalités de participation

Organisme de formation : Association des communes forestières de l'Isère



Lieux de la formation :

- **Voreppe (27/03) :**
 - sortie terrain sur les lieux de l'incendie, RDV préalable en mairie pour covoiturage
 - partie théorique en salle du conseil municipal, à la mairie
- **Le Percy (12/04) :** à la grange du Percy
- **Crolles (25/04) :** en salle du conseil communautaire, au siège de la Communauté de communes

Contact : Valentin Berlioux : isere@communesforestieres.org / 07 67 40 30 20

Personnes en situation de handicap :

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement, contactez notre correspondant handicap :

Valentin Berlioux - isere@communesforestieres.org



Durée : 3 heures



Objectif général : Développer les connaissances des élus sur leurs rôles face au risque incendie

Objectifs opérationnels :

1. Apprendre ce qu'est le **risque incendie** et son évolution
2. Comprendre le rôle des **documents d'urbanismes** face au risque incendie
3. Connaître les **étapes à suivre** lors d'un feu de forêt sur la commune

Évaluation : Il vous sera demandé de remplir un questionnaire de satisfaction « à chaud ».

Attestation : Vous pouvez demander une attestation de formation qui vous sera remise sur demande.

Animateurs : Valentin Berlioux (*COFOR 38*), animateur forêt de l'intercommunalité concernée (*CAPV, CCLG et CCT*), animateur forêt du PNR concerné (*PNRC et PNRV*).
Tous les formateurs ont une expérience dans l'animation de formations en lien avec le sujet de la formation.

Intervenants : *SDIS, DDT, ONF, CNPF*

Public visé : Élus locaux isérois et équipes techniques

Prérequis : Pas de prérequis, **mais webinaire le lundi 20 mars si besoin**

Indicateur de réussite : 100 %

Règlement intérieur, RGPD : Disponible sur demande et sur notre site internet

Les Communes forestières sont reconnues comme organisme de formation par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.



Pour s'inscrire, trois possibilités (bien choisir sa date) :

- 1- **Compléter le formulaire** d'inscription en ligne : <https://forms.gle/1xpT9njKaqGuqr1r6>
- 2- **Par retour de mail**, en précisant la date choisie, votre nom, prénom, structure, fonction et éventuellement votre numéro de téléphone : isere@communesforestieres.org
- 3- **Ou par téléphone** au : 07 67 40 30 20



Date limite d'inscription : 2 jours avant la formation choisie

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

En cas d'annulation, les personnes inscrites seront informées par mail ou téléphone trois jours avant le début de la formation.